



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/4  
16 juillet 2002

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

---

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-septième réunion  
Montréal, 17-19 juillet 2002

**RAPPORT DE LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DU SOUS-COMITÉ  
DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES**

## Introduction

1. Le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal a tenu sa dix-septième réunion à Montréal, les 15 et 16 juillet 2002.
2. La réunion s'est déroulée en présence des membres du Sous-comité - les représentants du Canada, de la Finlande, du Nigeria, des Pays-Bas, de la République arabe de Syrie (président), du Salvador et de la Tanzanie.
3. Ont également assisté à cette réunion des représentants des agences d'exécution et du Secrétariat de l'ozone ainsi que le Trésorier.
4. Le président du Sous-comité, M. Khaled Klaly (République arabe de Syrie), a ouvert la réunion à 10 heures le lundi 15 juillet 2002, en souhaitant la bienvenue aux participants et plus particulièrement au nouveau Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone, M. Marco Antonio Gonzales.

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX**

5. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour suivant:
  1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux;
  2. Rapport de situation sur l'évaluation des projets d'aérosols;
  3. Rapport de l'étude théorique sur les projets de halons;
  4. Rapport sur les informations recueillies sur l'état de la mise en œuvre des projets de climatiseurs d'automobile : suivi de la Décision 36/3;
  5. Comptes du Fonds multilatéral pour 2001;
  6. Projets achevés avec soldes;
  7. Retards dans la mise en œuvre des projets;
  8. Rapports périodiques au 31 décembre 2001:
    - (a) Rapport périodique global;
    - (b) Coopération bilatérale;
    - (c) PNUD;

- (d) PNUE;
  - (e) ONUDI;
  - (f) Banque mondiale;
9. Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités pour 2001;
  10. Rapport de mise à jour sur la situation des pays visés à l'article 5 en ce qui concerne leur conformité aux mesures initiales de contrôle prévues par le Protocole de Montréal;
  11. Addenda aux plans d'activités 2002;
  12. Autres sujets;
  13. Adoption du rapport du Sous-comité;
  14. Clôture de la réunion.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉVALUATION DES PROJETS D'AÉROSOLS**

6. Le Sous-comité a examiné le rapport de situation sur l'évaluation des projets d'aérosols et recommandé que le Comité exécutif prenne note du rapport, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/5.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE L'ÉTUDE THÉORIQUE SUR LES PROJETS DE HALONS**

7. Le Sous-comité a examiné le rapport de l'étude théorique sur les projets de halons (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/6) qui présentait les principales conclusions d'une étude théorique sur les projets de halons dans les pays visés à l'article 5(1), les sujets d'évaluation identifiés et la démarche proposée pour les visites sur place d'une sélection de projets de halons.

8. Après avoir discuté de la nécessité d'utiliser les premières conclusions de l'étude théorique, des préoccupations suscitées par les technologies de remplacement en matière d'environnement et de sécurité, du fait que le FM200, un HFC, constitue la seule alternative réalisable pour certains systèmes fixes, du manque d'informations dans les rapports d'achèvement de projet sur la destruction ou l'élimination des équipements remplacés et de la nécessité de porter une attention particulière à ces aspects lors des évaluations sur place, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note du rapport de l'étude théorique sur les projets de halons, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/6, et demande à l'Administrateur principal, chargé de la

surveillance et de l'évaluation, de procéder aux évaluations sur place, en tenant compte des observations reçues.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LES INFORMATIONS RECUEILLIES SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE CLIMATISEURS D'AUTOMOBILE : SUIVI DE LA DÉCISION 36/3**

9. Le Sous-comité a examiné le rapport sur les informations recueillies sur l'état de la mise en œuvre des projets de climatiseurs d'automobile, dans le cadre du suivi de la Décision 36/3 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/7 et Corr.1).

10. Le Sous-comité a discuté des progrès réalisés dans l'élimination des climatiseurs d'automobile à base de CFC-12, de la poursuite de l'installation de climatiseurs d'automobile à base de CFC-12 sur les véhicules neufs dans certains pays et de la poursuite de la production de climatiseurs d'automobile et de composantes à base de CFC-12 pour le marché de l'après-vente. Le représentant de la Banque mondiale a précisé que les véhicules neufs ne sont plus équipés de climatiseurs à base de CFC-12 en Thaïlande tandis qu'en Malaisie, c'est encore le cas pour certains véhicules commerciaux neufs. La pratique qui consiste à remplir les climatiseurs d'automobile à base de HFC-134a avec du CFC-12 moins coûteux a été signalée ainsi que l'inquiétude suscitée par l'utilisation accrue du HFC-134a qui contribue au réchauffement climatique. Après avoir pris note des règlements adoptés ou prévus par divers pays pour achever l'élimination dans le secteur des climatiseurs d'automobile et de la possibilité de voir d'autres règlements interdire l'importation de climatiseurs d'automobile à base de CFC et de véhicules utilisant de tels systèmes, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Prenne note du rapport sur les informations recueillies sur l'état de la mise en œuvre des projets de climatiseurs d'automobile dans le cadre du suivi de la Décision 36/3 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/7 et Corr.1);
- b) Demande à l'Administrateur principal, chargé de la surveillance et de l'évaluation, de préparer une mise à jour du présent rapport dans deux ans lorsque la plupart des règlements en cours de préparation dans les pays concernés devraient être opérationnels et que la production de climatiseurs d'automobile à base de CFC-12 devrait avoir cessé, sauf pour certaines quantités limitées destinées au marché de l'après-vente; de fournir aussi dans ce contexte une évaluation de l'utilisation accrue du HFC-134a, suite aux projets de conversion, et des informations sur le remplissage de climatiseurs d'automobile à base de HFC-134a avec du CFC-12;
- c) Limite les évaluations sur place à l'Inde, le seul pays à avoir signalé l'installation de quantités importantes de climatiseurs d'automobile à base de CFC par les fabricants d'automobile.

## **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DU FONDS MULTILATÉRAL POUR 2001**

11. Le Sous-comité a examiné les comptes vérifiés du Fonds pour les années 1991-2000 et les comptes certifiés pour l'année 2001 (UNEP/OzL /Pro/ExCom/37/8 et Corr.1), présentés par le Trésorier.

12. Le Trésorier a répondu à des questions sur la manière dont les activités bilatérales et l'incidence du mécanisme de taux de change fixe étaient reflétés dans les comptes. Au sujet de la conciliation des comptes du Fonds avec les données communiquées dans les rapports périodiques, le Trésorier a indiqué au Sous-comité que la plupart des incohérences avaient été élucidées depuis la réunion entre les gestionnaires de fonds des agences d'exécution, le Secrétariat et le Trésorier. Les mesures proposées seront soumises à l'examen du Sous-comité dans le contexte des rapports périodiques globaux, au point 8 de l'ordre du jour : Rapports périodiques au 31 décembre 2001.

13. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note, avec satisfaction, des comptes du Fonds multilatéral pour les années 1991-2000 et des comptes certifiés pour l'année 2001 (UNEP/OzL /Pro/ExCom/37/8 et Corr.1).

## **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS ACHEVÉS AVEC SOLDES**

14. Le Sous-comité a examiné le rapport sur les projets achevés avec soldes (UNEP/OzL /Pro/ExCom/37/9/Rev.1) et le remboursement des fonds provenant de projets achevés et annulés, présenté par le Secrétariat. Il a également examiné un rapport de la Banque mondiale sur sa politique de frais administratifs et leur utilisation (UNEP/OzL /Pro/ExCom/37/70), présenté par un représentant de la Banque mondiale.

15. Dans son rapport, la Banque mondiale a expliqué que, dans le passé, elle avait traité les projets financés par le Fonds multilatéral comme un programme plutôt que sur une base individuelle, par projet, et qu'elle avait administré les frais d'appui de manière globale. La requête qui lui a été faite de présenter les dépenses de frais d'appui sur une base individuelle de projet a posé des difficultés. Par conséquent, le Sous-comité a créé un petit groupe de travail pour discuter de cette question.

16. Après avoir discuté des soldes provenant de projets achevés depuis plus de deux ans et des frais d'appui des agences et en s'appuyant sur les résultats du groupe de travail, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Prenne note du rapport contenu dans UNEP/OzL/.Pro/ExCom/37/9/Rev.1;
- b) Prenne note du montant total de 3 712 818 \$ US, plus les frais d'appui, remboursé à la 37<sup>ème</sup> réunion et qui se répartit entre les agences comme suit: PNUD 299 193 \$ US avec des frais d'appui de 38 894 \$ US; PNUE 69 497 \$ US avec des frais d'appui de 9 035 \$ US; ONUDI 493 300 \$ US avec des frais d'appui de 64 128 \$ US et Banque mondiale 2 850 828 \$ US

avec des frais d'appui de 76 545 \$ US;

- c) Prenne note du montant de 3 557 800 \$ US qui représente le total des soldes détenus par les agences d'exécution, excluant les frais d'appui, pour des projets achevés depuis plus de deux ans et qui se répartit entre les agences comme suit : PNUD 681 731 \$ US, plus frais d'appui; PNUE 6 477 \$ US, plus frais d'appui; ONUDI 2 292 145 \$ US, plus frais d'appui et Banque mondiale 577 447 \$ US, plus frais d'appui;
- d) Accepte de discuter de la déduction des soldes provenant de projets achevés depuis plus de deux ans, sur les nouvelles approbations de projets à une prochaine réunion;
- e) Demande à la Banque mondiale de rembourser les frais d'appui sur toutes les économies réalisées par les projets et pour les projets annulés, tel que le stipule la Décision 35/13(k) du Comité exécutif, tout en prenant note que la question du remboursement des frais d'appui des agences devrait être examinée dans le contexte de la conciliation des comptes du Fonds multilatéral avec les rapports périodiques des agences d'exécution.

## **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS**

17. Le Sous-comité a examiné le rapport sur les retards dans la mise en œuvre des projets (UNEP/OzL /Pro/ExCom/37/10), présenté par le Secrétariat. Il a également entendu les rapports des agences d'exécution sur les projets qui n'avaient pas atteint leurs objectifs et sur les projets dont l'annulation est recommandée.

18. Lors de la discussion sur les annulations de projets, le Sous-comité a évoqué la nécessité d'abandonner la surveillance individuelle des projets pour adopter une démarche plus stratégique qui permettrait au Secrétariat et aux agences d'exécution de procéder à l'annulation des projets par l'application des règles existantes et de ne soumettre au Sous-comité que les projets sur lesquels ils sont en désaccord ou ceux qui présentent une importance critique pour la conformité d'un pays au Protocole de Montréal.

19. Le Sous-comité a aussi discuté du traitement des projets annulés, une fois que la plupart des fonds ont été décaissés et les équipements livrés. Le Secrétariat a indiqué que selon la pratique actuelle, en cas d'annulation d'un projet, les fonds sont remboursés au Fonds multilatéral et l'élimination de SAO n'est pas enregistrée.

20. Le Sous-comité a discuté des motifs d'annulation des projets, de la possibilité de représenter des demandes de financement pour des projets annulés, de la nécessité d'avoir une méthode qui reflète le montant d'élimination déjà réalisée dans de tels cas, de la nécessité d'une comparaison au prorata des SAO éliminées par rapport aux fonds déjà

décaissés et de la pertinence d'avoir une règle spéciale pour les projets annulés après livraison des équipements requis.

21. A l'issue de ces discussions, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Prenne note des rapports sur les projets qui ont connu des retards de mise en œuvre, remis par la France et les quatre agences d'exécution et contenus dans le document UNEP/OzL/.Pro/ExCom/37/10;
- b) Prenne note des mesures établies que le Secrétariat et les agences d'exécution prendront suite à l'évaluation de l'état du projet par le Secrétariat (à savoir, des progrès, quelques progrès et aucun progrès réalisés) et informe les gouvernements, le cas échéant;
- c) Prenne note des projets suivants qui ont respecté leurs échéances :
  - i) Conversion d'un compresseur moyen de réfrigération de type ouvert, à base de CFC-12, à Wuhan New World Refrigeration Industrial Co. Ltd. (CPR/REF/22/INV/208) (Banque mondiale);
  - ii) Conversion d'un compresseur moyen de réfrigération de type ouvert, à base de CFC-12, à Chongqing Bingyang Refrigerating Machine Co. (CPR/REF/22/INV/214) (Banque mondiale);
  - iii) Élimination des CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide par le recours à une technologie à base de HCFC-141b, à Indufrio (COL/FAO/26/INV/30) (Banque mondiale);
  - iv) Élimination des CFC dans les usines de fabrication de réfrigérateurs ménagers à Frimetal, Rosario (ARG/REF/19/INV/44) (Banque mondiale);
- d) Surveille les progrès des projets suivants et demande aux agences d'exécution de fournir des rapports de suivi à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif :
  - i) Programme de mise en œuvre du Protocole de Montréal (Phase II, seconde tranche) (CHI/MUS/26/INV/37) (Banque mondiale);
  - ii) Traduction et impression de trois guides et modules de formation en arabe, chinois, français et espagnol (GLO/SEV/23/TAS/153) (PNUE), en prenant note que le PNUE est prié instamment de terminer ce projet d'ici la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif;
- e) Prenne note de l'annulation du projet Tanzania Domestic Appliance Manufacturers Ltd. (URT/REF/18/INV/06), suite au retrait de l'entreprise

impliquée;

- f) Fixe des échéances pour la réalisation des objectifs suivants:
- i) Conversion à une technologie sans CFC dans le projet de fabrication de plaques de mousse de polyuréthane flexible, à Chengdu Plastics No. 7, en Chine (CPR/FOA/20/INV/179) (Banque mondiale); établissement d'une ligne de crédit avant le dépôt des documents à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif;
  - ii) Conversion des aérosols à Attawarla and Co. Pvt. Ltd., Bombay, Inde (IND/ARS/22/INV/137) (Banque mondiale); obtention de l'approbation du contrôleur en chef des explosifs avant le dépôt des documents à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif;
  - iii) Remplacement, dans la fabrication de réfrigérateurs, du CFC-11 par un agent de gonflage de la mousse au pentane pour la production des panneaux isolants en PU, à Foshan Refrigeration Equipment General Factory (CPR/FOA/26/INV/267) (Banque mondiale); décision sur le nouvel emplacement des équipements à prendre d'ici septembre 2002;
  - iv) Remplacement du MCF, utilisé comme solvant, par un procédé de nettoyage à base d'eau, à Argelite La Rioja, SA; CIMCAM, SA; Grimoldi, SA; Heliolino SAIC; Intermetal Metalurgica, SA; Orbis Merig SAIC; Trosh SA; Unisol, SA et Buffalo SA (ARG/SOL/28/INV/91) (Banque mondiale); Buffalo SA devra terminer sa conversion d'ici novembre 2002 et des bons de commande devront être émis pour les autres entreprises;
- g) Annule les projets ou les composantes de projet suivant(e)s, par consentement mutuel:
- i) Élimination des CFC au Laboratoire Bendi en Algérie (ALG/ARS/20/INV/18) (ONUUDI) - en prenant note de l'acceptation du Gouvernement de récupérer les équipements achetés pour le projet et de s'assurer qu'ils serviront, dans la mesure du possible, à la conversion d'une usine d'aérosols en Algérie; de l'élimination de 19,2 tonnes de PAO et du décaissement de 53 700 \$US, avant l'annulation du projet, sur le montant approuvé de 56 790 \$ US;
  - ii) Élimination des CFC à l'usine de mousse de polyuréthane flexible de Ets. Leulmi Essaid en Algérie (ALG/FOA/22/INV/21) (ONUUDI);
  - iii) Élimination des CFC à l'usine de fabrication de réfrigérateurs ménagers de Radio Victoria Catamarca, S.A. en Argentine

- (ARG/REF/22/INV/58) (ONUDI) - en prenant note du décaissement de 145 352 \$US sur l'approbation initiale de 599 896 \$US;
- iv) Élimination des CFC à l'usine de fabrication de réfrigérateurs ménagers à Lobato San Luis S.A. en Argentine (ARG/REF/23/INV/69) (Banque mondiale);
  - v) Préparation de projet dans le secteur des aérosols en Bosnie herzégovine (BHE/ARS/30/PRP/03) (ONUDI);
  - vi) Annulation partielle de la composante Hydraumatic dans le projet cadre de conversion du CFC-11 au HCFC-141b et du CFC-12 au HFC-134a dans cinq entreprises, EZ Industria, Hydraumatic, Memoncin, Unifrio et du CFC-12 au HFC-134a à Croydon au Brésil (BRA/REF/34/INV/219) (ONUDI) - en prenant note du rajustement du budget du projet de 469 452 \$US à 429 652 \$US, plus les frais d'appui;
  - vii) Conversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b et du CFC-12 à une technologie à base de HFC-134a dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale et de mousse de polyuréthane rigide à Baharanfarr Co. en Iran (IRA/REF/31/INV/70) (PNUD) - en prenant note que le Gouvernement a informé le PNUD du changement de propriétaire à la tête de la compagnie et de l'arrêt des opérations utilisant des SAO, ce qui représente l'élimination de 19 tonnes PAO;
  - viii) Préparation d'un projet d'élimination dans le secteur du bromure de méthyle au Kenya (KEN/FUM/30/PRP/21) (ONUDI);
  - ix) Élimination des CFC à INDATEC/Industria de aplicacoes tecnico-domesticas Ltd. au Mozambique (MOZ/REF/18/INV/04) (ONUDI) - en prenant note du décaissement de 334 113 \$US, avant l'annulation, sur le montant de 581 515 \$ US approuvé pour ce projet;
  - x) Conversion d'équipements de réfrigération commerciale pour l'élimination du CFC-12, du HCFC-502 et du CFC-11 à Technofrig S.A. en Roumanie (ROM/REF/19/INV/08) (ONUDI) - en prenant note de l'élimination de 6,9 tonnes de PAO et du décaissement de 42 024 \$US, avant l'annulation, sur le montant approuvé de 297 768 \$US;
  - xi) Élimination du CFC-11 à Go-Ya Sungar Ltd. Sti. en Turquie (TUR/FAO/23/INV/31) (ONUDI) - en prenant note du décaissement de 219 771 \$US, avant l'annulation, sur le montant approuvé de 533 400 \$US;

- xii) Remplacement du CFC-11 par une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Grupo ACO au Brésil (BRA/FOA/34/INV/236) (PNUD); en prenant note du montant approuvé de 174 139 \$US pour l'élimination de 22 tonnes PAO par ce projet;
- xiii) Remplacement du CFC-11 par une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide pour les châssis et les panneaux de camions dans 9 entreprises (ABC Furgoes, Fricam Refri, Junges, Rafaeli, Refri Santos, Rondofrio, Tresmaiese, Trevosul Refrig, Verde Lago Furgoes) au Brésil (BRA/FOA/34/INV/235) (PNUD); en prenant note du rajustement de l'incidence du niveau des SAO pour ce projet de 72,1 tonnes PAO à 65,3 tonnes PAO et du financement de 450 479 \$US à 409 158 \$US, avec les frais d'appui afférents pour refléter l'annulation de Rondofrio;
- h) Demande au Secrétariat de préparer un document de travail sur le traitement des annulations de projets, d'une manière globale et stratégique qui tienne compte de la conformité du pays plutôt que d'une approche individuelle;
- i) Prenne note que l'élimination de SAO réalisée par des projets annulés devrait être enregistrée et demande au Secrétariat de fournir des options sur la manière de le faire.

## **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS PÉRIODIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2001**

### **(a) Rapport périodique global**

22. Le Sous-comité a examiné le rapport périodique global du Fonds multilatéral pour 2001 (UNEP/OzL/Pro/ExCom/37/11), présenté par le Secrétariat. Le document résume les progrès réalisés et fournit des informations financières sur la mise en œuvre des projets et activités appuyés par le Fonds jusqu'en décembre 2001. Le Secrétariat a indiqué que des progrès ont été réalisés dans la conciliation des comptes du Fonds avec les rapports périodiques des agences d'exécution. Le Secrétariat a constaté que la majorité des différences provenaient du traitement des billets à ordre détenus par les agences d'exécution et de la comptabilisation de montants autorisés en date du 31 décembre 2001 mais décaissés seulement en 2002. Le Secrétariat a signalé aussi une augmentation du retard cumulatif moyen dans les projets d'investissement.

23. Un certain nombre de représentants ont exprimé leur gratitude au Secrétariat pour l'aperçu général stratégique et le résumé du rapport périodique global ainsi que pour la mise en œuvre de la Décision 36/14(b) pour la surveillance des projets retirés de la liste des projets avec des retards de mise en œuvre. Ils ont demandé que les agences

d'exécution aient la possibilité d'expliquer certaines raisons de l'augmentation des retards dans la mise en œuvre des projets. Voici quelques unes des raisons avancées : situation économique défavorable, augmentation du nombre de petits pays appuyés, complexité accrue des projets, besoin croissant de coordination entre les agences locales et établissement d'objectifs irréalistes. Plusieurs représentants ont constaté que ces retards pouvaient empêcher certains pays de respecter leurs obligations et qu'il existait un lien entre l'augmentation des retards et l'augmentation du nombre de projets annulés. Gardant à l'esprit ces propositions, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Prenne note, avec appréciation, du rapport périodique global du Fonds multilatéral, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/11;
- b) Demande au Trésorier, aux agences d'exécution et au Secrétariat de remettre une conciliation complète des comptes du Fonds avec les rapports périodiques, à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif;
- c) Continue de surveiller les projets de formation, de récupération et de recyclage et de stockage des halons et fournisse au Sous-comité des détails sur les projets dont les retards pourraient affecter la capacité du pays de respecter ses obligations aux termes du Protocole de Montréal ou dont les retards sont particulièrement graves.

**(b) Coopération bilatérale**

24. Le Sous-comité a examiné le rapport périodique sur la coopération bilatérale pour l'année 2001 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/12 et Add.1), présenté par le Secrétariat.

25. Après avoir pris note que douze gouvernements ont transmis des renseignements sur les activités mises en œuvre jusqu'au 31 décembre 2001 et après avoir discuté des rapports périodiques qui n'ont pas été remis par une agence bilatérale pour un projet en cours, des incohérences dans les données et des conditions d'approbation de certains projets dans les rapports périodiques bilatéraux, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Prenne note, avec satisfaction, des rapports périodiques remis par les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de la Finlande, de la France, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse;
- b) Demande aux Gouvernements de la Pologne de remettre son rapport périodique à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif, dans le contexte des projets avec des retards de mise en œuvre;
- c) Demande aux Gouvernements de la Belgique, de la France et de l'Allemagne de remettre des rapports sur les projets qui présentent des retards de mise en œuvre, à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif;

- d) Demande aux agences bilatérales de vérifier leurs données par rapport à l'Inventaire des projets approuvés avant de remettre leurs rapports périodiques;
- e) Demande au Gouvernement de l'Allemagne de préciser, dans un rapport à remettre à la 38<sup>ème</sup> réunion dans le contexte des projets avec des retards de mise en œuvre, les dépassements apparents dans les deux projets de bromure de méthyle en Égypte (EGY/FUM/25/PRP/68 - un dépassement de 89 \$US et EGY/FUM/26/DEM/70 – un dépassement de 1 500 \$US) ainsi que la condition d'approbation des projets nationaux de récupération et de recyclage en Égypte (EGY/REF/29/TAS/75) et en Syrie (SYR/REF/30/TAS/59).

**(c) PNUD**

27. La représentante du PNUD a présenté le rapport périodique de l'agence sur les activités menées jusqu'au 31 décembre 2001 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/13). Elle a fait rapport au Sous-comité sur les trois projets présentés pour examen individuel et sur les projets de mousse au Maroc dont tous les problèmes devraient se résoudre d'ici la fin 2002. Au sujet des dépassements apparents, la représentante du PNUD a expliqué que la plupart de ces dépassements portaient sur des montants minimes provenant d'erreurs comptables et qu'ils seraient corrigés. Les différences par rapport à l'Inventaire des projets approuvés ont également été corrigées. Enfin, la représentante du PNUD a évoqué les difficultés associées à la mise en œuvre de projets pluriannuels dans certains pays.

28. Après avoir discuté des accords pluriannuels et de leur lien avec les questions de reconstitution, des retards de mise en œuvre et de l'incidence potentielle de ces retards sur la conformité des pays, des avantages d'une règle de pratique commune à toutes les agences d'exécution pour traiter la non-conformité dans des projets pluriannuels, de la nécessité d'encourager les agences d'exécution à coordonner leurs projets pluriannuels pour établir un rythme d'élimination similaire dans les pays qui ont une grande interdépendance économique, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Prenne note du rapport périodique du PNUD, contenu dans le document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/13);
- b) Prenne note des 259 projets du PNUD, classés comme achevés depuis plus d'un an, en mai 2001, avec des soldes totalisant 3 952 495 \$ US;
- c) Prenne note que le PNUD fera rapport, à la 38<sup>ème</sup> réunion, sur un maximum de 79 projets avec des retards de mise en œuvre, y compris 28 projets déjà classés dans cette catégorie l'an dernier;
- d) Continue de surveiller le projet "Remplacement du CFC-11 par la technologie du LIA dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple dans deux entreprises argentines: La Cardeuse et Jovis"

(ARG/FOA/31/INV/111) et le remboursement au Fonds multilatéral des soldes correspondant aux deux entreprises qui ont fait faillite;

- e) Annule le projet “Élimination du CFC-11 et du CFC-12 par la conversion au HCFC-141b et au HFC-134a, respectivement, dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Quena S.A.” au Costa Rica (COS/REF/27/INV/20);
- f) Annuler le projet “Élimination du CFC-11 et du CFC-12 dans la fabrication de congélateurs ménagers à Jinlin Jinouer Electric Appliances Group Co.” en Chine (CPR/REF/23/INV/225);
- g) Rembourse 105 826 \$ US au PNUD pour des soldes de projets qui avaient été restitués par le PNUD mais imputés contre des décaissements. Le Comité exécutif pourrait, à cette occasion, exprimer son inquiétude devant la communication de données inexactes par le PNUD. Il pourrait aussi prendre note que le PNUD modifiera les décaissements communiqués pour les projets contenus dans son rapport périodique, d'un montant de 245 899 \$ US, attribué par erreur aux mauvais comptes de projets, ce qui a entraîné des dépassements apparents qui n'existaient pas;
- h) Prenne note que l'objectif du plan d'élimination pour le secteur des solvants en Chine a été atteint par la mise en œuvre de projets approuvés antérieurement;
- i) Prenne note que les accords pour les projets d'élimination du bromure de méthyle au Chili (CHI/FUM/32/INV/143) et au Pérou sont à nouveau sur la bonne voie et que l'accord sur le projet de bromure de méthyle au Costa Rica n'a pas été signé.

**(d) PNUE**

28. Après la présentation du rapport périodique du PNUE sur les activités menées jusqu'au 31 décembre 2001 (UNEP/OzL/.Pro/ExCom/37/14) par un représentant de l'agence, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Prenne note du rapport périodique du PNUE, contenu dans le document UNEP/OzL/.Pro/ExCom/37/14;
- b) Demande au PNUE de remettre à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif, des rapports additionnels sur l'état des projets de renforcement des institutions dont la mise en œuvre est lente: Bahamas, Botswana, Cameroun, Dominique, Grenade, Grenadines, Lesotho, Mozambique, Papouasie-Nouvelle Guinée, Rép. Centrafricaine, RD du Congo, St. Kitts et Nevis, St. Vincent, Samoa et Tanzanie. Prenne note aussi, avec inquiétude, des projets de renforcement des

institutions, classés dans la catégorie des mises en œuvre lente pour une deuxième année: Dominique, Mozambique, Rép. Centrafricaine, St. Vincent et Tanzanie et pour une troisième année: Bahamas, Botswana, Papouasie-Nouvelle Guinée et St. Kitts et Nevis;

- c) Prenne note des 16 projets du PNUE, classés comme achevés depuis plus d'un an, en mai 2001, avec des soldes totalisant 323 040 \$ US;
- d) Prenne note des 24 projets du PNUE présentant des retards de mise en œuvre, y compris 16 projets déjà classés dans cette catégorie l'an dernier, et qu'un rapport sur ces projets devra être déposé à la 38<sup>ème</sup> réunion;
- e) Annule le projet "Development of a halon bank for five Latin American countries" (LAC/HAL/26/TAS/28) et demande le dépôt d'un nouveau projet, conforme aux précédents établis pour les projets régionaux de stockage des halons;
- f) Prenne note que le projet "Update Technology Sourcebooks and quality review updated material" (GLO/SEV/16/TAS/76) sera imprimé en septembre 2002;
- g) Prenne note que le projet "Training Modules on Management of ODS phase-out in SMEs" (GLO/SEV/19/TAS/112) sera achevé en juin 2003, comme prévu, conformément à la Décision 34/3(i);
- h) Prenne note que le projet "Develop fact sheet describing win-win technology options relative to Kyoto and Montreal Protocols" (GLO/SEV/27/TAS/182) a déjà été imprimé.

**(e) ONUDI**

30. Le représentant de l'ONUDI a présenté le rapport périodique de l'agence sur les activités menées jusqu'au 31 décembre 2001 (UNEP/OzL/.Pro/ExCom/37/15).

31. Après avoir discuté de l'annulation éventuelle du projet de réfrigération Bole Electric Appliances Group en Chine (CPR/REF/23/INV/222) et du projet de mousse rigide Friobox au Venezuela (VEN/FOA/31/INV/83) et des procédures appropriées à suivre, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Prenne note du rapport périodique de l'ONUDI, contenu dans le document UNEP/OzL/.Pro/ExCom/37/15;
- b) Demande à l'ONUDI de remettre, à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif, un rapport additionnel sur l'état du projet de renforcement des institutions en Yougoslavie dont la mise en œuvre est lente, tout en prenant note, avec inquiétude, que ce projet est classé dans la catégorie des projets dont la mise en œuvre est lente, pour une deuxième année;

- c) Prenne note des 138 projets de l'ONUDI, classés comme achevés depuis plus d'un an, en mai 2001, avec des soldes totalisant 4 661 333 \$ US;
- d) Prenne note des 34 projets de l'ONUDI présentant des retards de mise en œuvre, y compris 21 projets déjà classés dans cette catégorie l'an dernier, et qu'un rapport sur ces projets devra être déposé à la 38<sup>ème</sup> réunion;
- e) Prenne note des procédures d'annulation de projet qui devraient s'appliquer aux projets suivants:
  - i) Élimination des SAO à l'usine de réfrigérateurs de Bole Electric Appliances Group, en Chine (CPR/REF/23/INV/222); et
  - ii) Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b à Friobox pour la production de panneaux de mousse rigide en polyuréthane au Venezuela (VEN/FOA/31/INV/83);
- f) Prenne note que les soldes des projets suivants remboursés à la 30<sup>ème</sup> réunion ont été révisés suite aux données remises à la 34<sup>ème</sup> réunion pour ces mêmes projets. Le Trésorier devrait réviser les montants remboursés pour les projets suivants, à partir des données remises à la 34<sup>ème</sup> réunion :

BOT/FUM/24/PRP/04	CMR/FUM/24/PRP/13	COL/FUM/21/PRP/23
CRO/FUM/24/PRP/07	DOM/FUM/25/PRP/18	DRK/FUM/23/PRP/04
IDS/FUM/23/PRP/69	JAM/FUM/24/PRP/08	JOR/FUM/23/PRP/36
MDN/FUM/25/PRP/08	MEX/FUM/22/PRP/58	THA/FUM/22/PRP/65
TUR/FUM/24/PRP/36	URU/FUM/24/PRP/26;	

- g) Prenne note que les soldes remboursés aux 34<sup>ème</sup> et 36<sup>ème</sup> réunions pour le projet ALG/REF/27/PRP/35 étaient erronés. Le Trésorier devrait rajuster les données de ce projet en conséquence. En autorisant ces rajustements reliés à des erreurs dans les rapports de l'ONUDI, le Comité exécutif pourrait prendre note de la communication de données inexactes par l'ONUDI.

**(f) Banque mondiale**

31. Le représentant de la Banque mondiale a présenté le rapport périodique de l'agence sur les activités menées jusqu'au 31 décembre 2001 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/16).

32. Après avoir discuté des dépassements apparents dans certains projets, des accords pluriannuels fondés sur les résultats, des dates d'achèvement prévues pour trois projets (CPR/FOA/29/INV/311, CPR/FOA/29/INV/323 et IDS/FOA/29/INV/115), des retards dans la mise en œuvre du projet en Colombie (COL/FOA/29/INV/39), des résultats de la mission de mai 2002 concernant le projet de halons India Real Value (IND/HAL/18/INV/60) et des différences par rapport à l'Inventaire des projets approuvés

dans les dates d'achèvement, les fonds approuvés et le niveau de détails dans les rapports périodiques, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Prenne note du rapport périodique de la Banque mondiale, contenu dans le document UNEP/OzL/.Pro/ExCom/37/16;
- b) Demande à la Banque mondiale de fournir un niveau d'information comparable à ce que fournissent les autres agences, pour ses 7 projets de renforcement des institutions, à la 38<sup>ème</sup> réunion dans le contexte des projets avec des retards de mise en œuvre;
- c) Prenne note des 72 projets de la Banque mondiale, classés comme achevés depuis plus d'un an, en mai 2001, avec des soldes totalisant 11 953 777 \$ US;
- d) Prenne note des que la Banque mondiale présentera à la 38<sup>ème</sup> réunion un rapport sur un maximum de 78 projets avec des retards de mise en œuvre, y compris 47 projets déjà classés dans cette catégorie l'an dernier;
- e) Autorise la Banque mondiale à ajuster les budgets pour l'octroi des subventions approuvées à la 7<sup>ème</sup> réunion pour la Tunisie et la Jordanie afin de refléter les montants décaissés, sur une base individuelle de projet;
- f) Prenne note que le dépassement apparent de 1 000 \$ US pour le projet de mousse de 50% en Chine sera examiné dans le cadre de la conciliation des comptes du Fonds avec les rapports périodiques des agences;
- g) Prenne note des points suivants:
  - i) la proposition d'accord entre la Banque mondiale et les Bahamas a été envoyée aux Bahamas mais n'est pas encore signée;
  - ii) l'accord de subvention entre la Banque mondiale et la Malaisie a été signé et la proposition d'accord avec la Thaïlande est en cours de négociation;
  - iii) la Banque mondiale a décaissé des fonds additionnels pour le plan d'élimination du secteur des halons en Chine mais elle n'a indiqué la raison de la lenteur du décaissement dans le plan d'élimination de la production en Chine;
  - iv) l'objectif d'élimination du secteur des climatiseurs d'automobile à base de CFC a été atteint en Chine en 2001;
  - v) les équipements ont été démantelés dans une des deux usines de production de halons en Inde et le démantèlement des équipements de l'autre usine se fera en 2002 mais après l'échéance prévue de juin 2002;

- vi) tous les accords de subventions partielles dans le projet de refroidisseur en Thaïlande ont été signés mais l'échéance de mars 2002 n'a pas été respectée;
- h) Prenne note que la consommation de bromure de méthyle de la Turquie en 2002 pourrait inclure la consommation liée aux activités de quarantaine et de pré-expédition; demande à la Turquie de préciser ses dernières données de consommation transmises au Secrétariat de l'ozone et prenne note que cette question sera examinée à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif à la lumière des données mises à jour qui seront communiquées;
- i) Accède aux demandes à venir du Secrétariat sur la mise à disposition d'informations sur ces accords dans le contexte du rapport périodique;
- j) Exige des rapports pour la 38<sup>ème</sup> réunion, dans le contexte des retards de mise en œuvre, sur les projets suivants pour lesquels la Banque n'a pas pu évaluer une future date d'achèvement : projet Shenzou de mousse en Chine (CPR/FOA/29/INV/311), projet Handan Huisheng de mousse en Chine (CPR/FOA/29/INV/323) et projet PT Sentra Sukses Selalu de mousse en Indonésie (IDS/FOA/29/INV/115);
- k) Prenne note que le problème de l'exonération fiscale, exigée pour les projets du Fonds multilatéral mis en œuvre en Colombie par la Banque mondiale, a été résolu;
- l) Demande à la Banque mondiale de faire rapport à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif, sur l'état du déblocage des fonds pour le projet de halons Real Value en Inde;
- m) Prenne note des divergences continues dans les données de base des projets de la Banque et de ses efforts pour concilier ses données avec l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat.

### **POINT NEUF DE L'ORDRE DU JOUR : ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTIVITÉS POUR 2001**

33. Le Sous-comité a examiné le rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités pour 2001 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/17 et Corr.1), présenté par le Secrétariat.

34. A l'issue d'une discussion sur l'efficacité des agences d'exécution par rapport aux indicateurs de rendement de leurs plans d'activités pour 2001, au cours de laquelle les membres ont apprécié l'occasion de pouvoir comparer l'efficacité relative des agences et encouragé le Secrétariat à fournir des informations sur les réalisations des agences en

termes de pourcentages et de tendances, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Prenne note de l'évaluation de l'efficacité des agences d'exécution par rapport à leurs plans d'activités pour 2001, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/17 et Corr.1;
- b) Décide d'examiner, lors d'une prochaine réunion, la possibilité d'introduire un autre critère d'efficacité portant sur l'achèvement financier des projets par les agences d'exécution dans les 12 mois qui suivent l'achèvement effectif du projet et l'incidence d'une retenue de fonds sur la capacité des agences à mettre en œuvre des projets approuvés récemment, dans le contexte de la déduction éventuelle des soldes des projets achevés depuis plus de deux ans sur les nouvelles approbations;
- c) Réitère, avec inquiétude, l'obligation pour les agences d'exécution de respecter l'exigence de remboursement des soldes des projets achevés depuis plus d'un an.

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE MISE À JOUR SUR LA SITUATION DES PAYS VISÉS À L'ARTICLE 5 EN CE QUI CONCERNE LEUR CONFORMITÉ AUX MESURES INITIALES DE CONTROLE PREVUES PAR LE PROTOCOLE DE MONTREAL**

35. Le Sous-comité a examiné le rapport de mise à jour sur la situation des pays visés à l'article 5 en ce qui concerne leur conformité aux mesures initiales de contrôle prévues par le Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/18 et Corr.1), présenté par le Secrétariat. Le document comprenait deux parties : la Partie I, préparée en réponse à la décision 32/76(b), présente une discussion sur la méthodologie adoptée pour les analyses de conformité concernant les CFC, les halons, le bromure de méthyle, le tétrachlorure de carbone (CTC) et le chloroforme de méthyle (TCA). La Partie II contenait une analyse des données sur la consommation de SAO, par secteur; ces données provenant des rapports sur la mise en œuvre des programmes de pays, remis au Comité exécutif par les pays visés à l'article 5.

36. Après avoir discuté des risques de non-conformité au gel des CFC pour les Bahamas, des erreurs de données apparentes (consommations de base et courante négatives), du risque de non-conformité au gel pour le bromure de méthyle dans certains pays qui ont signé des accords d'élimination avec le Comité exécutif, de l'importance de ce rapport de mise à jour pour la planification des activités futures, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Prenne note, avec gratitude, du rapport de mise à jour sur la situation des pays visés à l'article 5 dans la nouvelle phase du Comité exécutif, en ce qui concerne leur conformité aux mesures initiales de contrôle prévues par le Protocole de Montréal, contenu dans le document

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/18 et Corr.1 et demande au Secrétariat de poursuivre la mise à jour de ce rapport lors des réunions subséquentes;

- b) Demande aux pays visés à l'article 5 concernés ainsi qu'aux agences bilatérales et d'exécution d'utiliser les informations contenues dans ce rapport (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/18 et Corr.1) pour préparer leurs plans d'activités futurs;
- c) Prie le Secrétariat de demander au Gouvernement des Bahamas une explication sur les données concernant les CFC, communiquées au Secrétariat du Fonds dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays et qui dépassent de plus de 50% le niveau maximum de consommation convenu pour 2001 dans l'accord d'élimination nationale;
- d) Incite le Costa Rica, la Géorgie, le Liban, le Malawi, le Maroc, le Pérou, la Turquie et l'Uruguay à accélérer la mise en œuvre de leurs accords d'élimination pour atteindre le gel de leur consommation de bromure de méthyle;
- e) Demande à l'Argentine, la Chine, la Croatie et la Roumanie de revoir leurs données sur le CTC pour s'assurer de ne pas avoir inclus le CTC pour les produits intermédiaires;
- f) Prenne note que les données négatives sur la consommation de halons en Argentine en 2001, communiquées au Secrétariat du Fonds dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays, reflétaient les exportations de halons pour cette année durant laquelle l'Argentine n'a produit, ni consommé aucun halons;
- g) Prenne note de l'erreur dans les données du Secrétariat de l'ozone au sujet de la consommation de bromure de méthyle du Salvador qui était de zéro tonnes PAO; et
- h) Prenne note que la Syrie a indiqué que le Gouvernement de la Jordanie et le Secrétariat avaient des discussions sur les données de la consommation courante en Jordanie.

#### **POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : ADDENDA AUX PLANS D'ACTIVITÉS POUR 2002**

37. Le Sous-comité a examiné, ensemble, les addenda au plan d'activités du PNUD pour 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/19), au plan d'activités de l'ONUDI pour 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/20) et au plan d'activités de la Banque mondiale pour 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/21), à la suite d'une brève présentation par le Secrétariat.

38. Durant la discussion sur les activités incluses dans les addenda et sur l'attribution des fonds si les activités ne sont pas approuvées, le Sous-comité a pris note qu'à l'avenir

les activités contenues dans les plans devraient être davantage orientées vers la conformité.

39. A l'issue de la discussion, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

**PNUD**

- a) Endosse l'addendum au plan d'activités du PNUD pour 2002, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/19, tout en notant que cet endossement ne signifie pas l'approbation du projet identifié, ni de son niveau de financement; et
- b) Prenne note que les indicateurs de rendement pondérés et non-pondérés seraient révisés, au besoin.

**ONUDI**

- a) Endosse l'addendum au plan d'activités de l'ONUDI pour 2002, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/20, tout en notant que cet endossement ne signifie pas l'approbation des activités identifiées, ni de leurs niveaux de financement; et
- b) Prenne note que les indicateurs de rendement pondérés et non-pondérés seraient révisés, au besoin.

**Banque mondiale**

- a) Endosse l'addendum au plan d'activités de la Banque mondiale pour 2002, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/21, tout en notant que cet endossement ne signifie pas l'approbation des activités identifiées, ni de leurs niveaux de financement; et
- b) Prenne note que les indicateurs de rendement pondérés et non-pondérés seraient révisés, au besoin.

**POINTS 12 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTRES SUJETS**

40. Aucun autre sujet n'a été discuté à ce point de l'ordre du jour.

**POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT DU SOUS-COMITÉ**

41. Le Sous-comité a adopté le présent rapport sur la base de l'ébauche de rapport contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCMEF/17/L.1. et Add.1.

**POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION**

42. Le Président a prononcé la levée de l'assemblée à 18 heures 40, le mardi 16 juillet 2002.

